



## COMPTE RENDU SNTRS-CGT du F3SCT Inserm du 20 juin 2024

La réunion de la formation spécialisée en matière de santé de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) s'est tenue le 20 juin 2024 de 14 à 15h30 au siège de l'Inserm.

### Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la F3SCT, séance du 21 mars 2023 et du 24 avril 2024.**
2. **Plan pluriannuel 2024-2026 d'actions de prévention des risques - Pour avis**
3. **Bilan de la Médecine de Prévention données 2023 – Pour information**
4. **Bilan de la situation Santé et Sécurité au Travail - Prévention des risques, y compris le volet SST RSU données 2023 - Pour information.**
5. **Bilan du plan d'actions suite à inspection ISST mars 2022 - Pour information**
6. **Point Groupes de travail – Pour information**

Le médecin coordonnateur Inserm n'étant pas présent, le bilan de la médecine de prévention a été repoussé à une autre réunion.

### Point 1 - Approbation des PV de la F3SCT

### Point 2 - Plan de prévention Inserm 2024-2026

Un nouveau plan de prévention national est présenté sous forme de tableau en « mode Projet » par la Conseillère nationale de prévention (CNP).

Les titres des axes prioritaires sont les suivants :

- **Axe 1** - Améliorer la visibilité et les conditions d'exercice des acteurs de prévention de l'établissement - Conseillers et assistants prévention, et médecins du travail
- **Axe 2** - Faire vivre la formation spécialisée du comité social d'administration (CSA), la F3SCT, en améliorant la visibilité de ses travaux vis-à-vis des délégations régionales. Améliorer le fonctionnement des formations spécialisées compétentes en matière de santé et sécurité au travail et conditions de travail, au niveau national (F3SCT) et régional (F4SCT)
- **Axe 3** - Structurer et améliorer la coordination de la prévention entre les niveaux national et régionaux
- **Axe 4** - Généraliser les démarches participatives d'évaluation des risques et leur intégration dans le DUERP, avec un objectif de construction d'un plan d'actions de prévention concerté au plus près de la réalité terrain, pour une mise en œuvre effective et suivie. Améliorer les référentiels et outils d'aide à la décision en matière d'évaluation et prévention des risques professionnels, et leur transcription dans le DUER.
- **Axe 5** - Renforcer l'action de la médecine de prévention
- **Axe 6** - Renforcer la prise en compte de certains risques professionnels OGM, Agents transmissibles non conventionnels type Prions prion-likes

Ce plan de prévention n'est pas présenté mais décrit par la CNP, c'est pourquoi les axes sont mentionnés ci-dessus. On remarque des titres d'axe à rallonge, que la numérotation est à revoir.

La direction mentionne aussi :

- Valorisation des Assistants de Prévention (AP) :
  - Prime IT RIFSEEP et RIPEC pour les fonctions AP et PCR
  - RAR en DR, l'inscription des fonctions transverses type AP dans le dossier Gaia " fait la différence" dans un dossier pour l'évolution de carrière.
  - L'Inserm souhaite améliorer la visibilité des AP en réalisant des communications de témoignage en particulier.

Pour le développement durable, rien de prévu si ce n'est la possibilité de publier les déchets mobiliers récupérables.

Il serait intéressant de déployer le registre santé sécurité au travail (RSST) dématérialisé dans l'Application pour la Gestion et l'Inventaire des Risques (AGIR).

**Questions :**

- *Agir n'étant pas obligatoire, seuls quelques laboratoires l'utilisent.*
- *Est-il possible de déployer AGIR seulement pour le RSST ?*

*Pas de réponse encore sur ce point.*

Axe 6 point 6.6 page 17

Action 6.6.1 ACD/CMR : Déployer l'application DTATHèque pour l'ensemble des bâtiments domaniaux de l'État, occupés par des opérateurs de l'État entre mars et septembre 2024, pour les bâtiments dont l'INSERM est propriétaire ou en charge de propriété.

*Et les agents travaillant dans des bâtiments universitaires ou hospitaliers (ex CHU) ?  
Quel suivi pour les agents, les personnels ?*

*Nous n'avons pas de visibilité.*

**Vote : 2 pour du SNTRS, les autres se sont abstenus.**

**Point 3 - Bilan santé sécurité au travail**

Le bilan a été présenté après le plan de prévention 2024-2026 car les avis à donner priment dans l'ordre des ordres du jour.

La CNP a fait une brève description orale avant de nous inviter à la questionner.

La sinistralité et la fréquence des accidents du travail diminuent encore cette année.

- Les services de prévention du siège comme en délégation sont soumis à de fortes tensions avec des sites sans CP, turnover important et des prises de poste qui prennent du temps.
- Sur les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), les "non-réponses sont à analyser, quelles unités ou structures, est ce récurrent ? Il existe différents types de documents DUER en fonction des tutelles. Chaque document présente les risques de manière différente. Il n'est pas facile de les analyser quand ils existent. L'Inserm accepte tous les documents présentés et passe beaucoup de temps à aller y rechercher les informations pertinentes pour leur synthèse.
- L'accès à AGIR permettrait de produire ce document ainsi que des fiches individuelles d'exposition mais il n'est pas utilisé partout dans les laboratoires ni obligatoire regrette le SNTRS-CGT.
- Pour les RPS ou risques psychosociaux, nous avons eu précédemment un plan RPS. Suivre le déploiement. Certains DUER universitaires ne présente pas de risques RPS par exemple.
- Une version en anglais des différents documents est demandée.
- Un focus sur la vaccination contre l'hépatite B des agents exposés au sang humain, à demander lors de l'intégration des personnels.

Dans le cadre de la simplification un modèle de convention de mixité commun est à l'œuvre. Sur l'intranet de l'Inserm un espace dédié à la composition des F3SCT sera mis en place avec les coordonnées mail des membres.

Le logiciel Neo est en cours d'actualisation mais la nouvelle version présente des failles de sécurité, l'accès est retardé.

**Les groupes de travail**

**Le groupe de travail registre santé sécurité au travail**, on se dirige vers un registre SST dématérialisé. Nous aurons bientôt une présentation sur le sujet. Il existe encore de nombreuses questions concernant la

tenue (auprès de quelle tutelle ?), les accès, la consultation de ces registres, la mémorisation de ces éléments leur conservation la durée etc.

### **Groupe de travail sur les zootechniciens :**

Ce groupe de travail a été créé par le mandat précédent du CHSCT. Il s'intéresse aux personnels travaillant dans les animaleries. Il s'oriente depuis le début de la mandature plus vers les déclarations de maladie professionnelle ou TMS et aux allergies des animaux.

Il se propose de former des propositions pour la reconversion des personnels impactés soit vers d'autres types d'animalerie comme les animaleries de poissons ou bien des reconversions vers un autre emploi avec des objectifs de maintien dans l'emploi.

Il propose d'identifier les personnels dans les animaleries d'effectuer un recensement à l'aide des Service des ressources humaines et de générer un questionnaire pour ses agents.

Des sujets apparaissent comme le plan continuité d'activité dans les animaleries au regard la période qui va s'installer pour les JO et les Jeux Olympiques paralympiques.

Un autre sujet concerne, chez ces techniciens, la fatigue compassionnelle, liée au sacrifice des animaux ce point est à prendre en compte.

À noter, il existe un centre 3R développement des méthodes alternatives à l'emploi des animaux dans la recherche.

Les animaleries rencontrent parfois des difficultés d'ordre administratif liées à l'intransigeance des services vétérinaires lorsque les financements ne sont pas accessibles (en fin d'année).

Il y a aussi des difficultés externes avec le public, des actions au niveau de l'Europe et des actions d'associations antivivisection. L'Inserm monte alors au créneau afin de défendre les activités de recherche.

Il est important de reconnaître ses métiers, de communiquer sur ses métiers et de projeter des reconversions.

### **La CPRPS Commission de prévention des risques psychosociaux,**

*Nous avons demandé le bilan afin qu'il soit diffusé aux membres de la F3.*

*Question sur l'état d'avancement sur la mise en place d'un OCR (organisme compétent en radioprotection à l'Inserm) pour la radioprotection :*

Le prestataire a été trouvé l'audit de réglementaire a été réalisé il y aura un Audit de terrain et la CNP pense que ce sera en place fin 2025